

désirer prendre la parole au moment de la troisième lecture, mais le Comité des finances nationales pourrait probablement l'examiner, afin de nous aider à franchir l'étape de la troisième lecture.

L'honorable Duff Roblin: Honorables sénateurs . . .

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je désire informer la Chambre que si l'honorable sénateur Roblin prend la parole maintenant, son discours aura pour effet de clore le débat de ce projet de loi en seconde lecture.

Le sénateur Roblin: Je ne retiendrai pas longtemps les sénateurs, parce que j'ai exposé l'essentiel de mes arguments au moment de la présentation de ce projet de loi. Je tiens cependant à féliciter l'orateur qui m'a précédé, pour son excellent discours d'opposition. Il a insisté sur le fait que M. Wilson faisait de bons discours d'opposition quand il était dans l'opposition. Sur ce point, je dois dire qu'il excelle lui-même dans cet art. Il vient de faire l'un des meilleurs discours d'opposition que j'aie entendu sur cette question. Comme c'est le seul que j'aie entendu, il valait mieux que ce soit le meilleur. C'est ainsi que j'en suis venu à cette conclusion.

Le sénateur Frith: Je n'apprécie pas tellement.

Le sénateur Roblin: Que son contenu soit raisonnable ou non dans les circonstances, c'est autre chose. Mon ami a commencé par présenter les faits de façon légèrement désordonnée. Par exemple, si je comprends bien, il nous a présenté, au sujet de la Loi sur le financement des programmes établis, une série de prévisions plutôt troublantes sur ce que les provinces risquent de perdre si cette disposition particulière du projet de loi est mise en œuvre. Le problème, cependant, c'est qu'il a établi ces terrifiantes prévisions sur cinq ans, oubliant un fait élémentaire: le projet de loi ne porte pas sur cinq ans, mais sur deux ans. Un point, c'est tout. Après deux ans, les dispositions particulières de ce projet de loi ne s'appliquent plus. Peu importe, donc, les répercussions que l'on prévoit pour les provinces, elle ne peuvent pas être aussi déchirantes que mon ami voulait bien le laisser entendre dans son discours, parce qu'il a multiplié par cinq au lieu de deux. Même s'il avait multiplié par deux, je doute que nous ayons obtenu certains des chiffres que nous avons entendus plus tôt aujourd'hui.

Le sénateur Frith: Le comité pourra voir.

Le sénateur Roblin: Le comité verra. Cependant, il est non seulement avantageux mais nécessaire du côté du gouvernement de tenir compte de l'ensemble. Autrement dit, nous ne devons pas nous payer le luxe de ne pas tenir compte de certains faits pertinents à la question. Dans l'opposition, on peut le faire. Je n'y vois pas d'objection, car c'est ainsi que fonctionne le système.

Mais si on tient compte du fait que le paiement de péréquation est une subvention versée de façon inconditionnelle par le gouvernement fédéral, ce qui n'est absolument pas changé par le projet de loi dont nous sommes saisis, et si on considère que ce paiement passe au trésor provincial de la même façon que ces autres montants, et si on examine le résultat net de tout ça, on constate que même avec cette disposition de la Loi sur le financement des programmes établis une fois en vigueur, comme ce sera le cas si le projet de loi est adopté par le Sénat, quand on considère les paiements accrus qui seront versés en vertu de la péréquation, aucune province bénéficiant de la péréquation ne touchera moins d'argent qu'avant—aucune.

Aucun d'entre nous n'aime laisser entendre que les recettes provinciales devraient être réduites de quelque façon que ce soit. Pas moi, en tout cas, mais c'est un mal nécessaire. On se rend toutefois compte que les paiements de péréquation rendent le mal un peu plus tolérable. Ce fait est important, selon moi, et il faut en tenir compte. À ce propos, la réduction des dépenses des provinces pose des difficultés. Je l'ai déjà reconnu et je le reconnaitrai encore, parce que je suis aussi mal à l'aise que d'autres face à cela. Cette nécessité est impérieuse, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

L'autre point que mon ami a soulevé se rapportait au RAP, à la subvention accordée en vertu du Régime d'assistance publique. Les mesures relatives au RAP ne touchent pas toutes les provinces, trois seulement. Il se trouve que les provinces visées sont celles dont l'activité économique est la plus intense et qui n'ont pas droit à la péréquation. Elles sont loin de se retrouver devant rien. L'augmentation prévue est de 5 p. 100, c'est-à-dire presque autant que ce qu'elles auraient obtenu avec le temps. Elles ont bénéficié au fil des années d'une hausse de 6,3 p. 100 environ, laquelle sera désormais ramenée à 5 p. 100. Cela ne plaira à personne, et je ne peux blâmer aucun gouvernement provincial de protester. Toutefois, dans le cas des provinces intéressées, il ne s'agit pas de sommes qui vont vraiment déséquilibrer les comptes provinciaux. En Ontario, il s'agit de 157 millions de dollars la première année. En Alberta, il s'agit de neuf millions de dollars et en Colombie-Britannique, de neuf millions de dollars. Cela fait en tout 175 millions de dollars. C'est plus que ne l'a dit mon collègue. Je crois qu'il a parlé de 157 millions de dollars, mais je crois que mes chiffres sont plus récents.

Soit dit en passant et entre parenthèses, ces chiffres changent selon les circonstances. On ne sait jamais ce qui va se passer. Ils représentent la meilleure estimation du moment.

Compte tenu des meilleurs chiffres que nous puissions établir et du plafonnement à 5 p. 100 des versements au titre du Régime d'assistance publique du Canada, l'Ontario constatera qu'il lui manque 157 millions de dollars, l'Alberta neuf millions et la Colombie-Britannique neuf millions. Et cela, la première année. Ce sont là des sommes considérables, mais elles ne risquent pas de déséquilibrer les comptes provinciaux. Il ne faut pas oublier que tous les changements apportés par suite de ce projet de loi, soit au Financement des programmes établis et au RAPC, ne représentent que huit dixième de un p. 100 des recettes provinciales. Cependant, devez rajouter à ces 0,8 pour 100 du revenu provincial les paiements de péréquation qui sont en supplément. Ils continuent d'augmenter et ils augmenteront d'environ 1 milliard cette année. Lorsqu'on ajoute la péréquation, l'effet total sur les provinces—qu'elles bénéficient de la péréquation ou pas—n'est pas un fardeau insurmontable, même s'il s'agit d'une grosse somme d'argent.

• (1610)

Nous devrions reconnaître ce fait. Le gouvernement fédéral ne demande pas aux provinces de faire ce qu'il n'aurait pas fait lui-même, essayer de freiner les dépenses publiques. L'intérêt mis à part, le gouvernement fédéral a maintenu l'augmentation des dépenses dont il a le contrôle à environ 3,6 p. 100, ces dernières années. Les paiements versés aux provinces augmentent environ deux fois plus vite, au rythme d'environ 6,7 p. 100. C'est une augmentation beaucoup plus considérable que